

CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 2012-15 REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-15 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE FAÇON À :

POUR LE SECTEUR INSTITUTIONNEL ET RÉCRÉATIF DU COLLÈGE CHARLES- LEMOYNE :

- INTÉGRER LA SECTION 38, « DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE P-614 ».

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-15

- Avis est donné que lors d'une séance tenue le 12 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2012-15 intitulé « Règlement numéro 2012-14 modifiant le règlement numéro 2012-00 tel qu'amendé concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale de façon à :

Pour le secteur institutionnel et récréatif du Collège Charles- Lemoyne :

- Intégrer la section 38, « Dispositions applicables à la zone P-614 ».

Ce projet de règlement s'applique à la zone P-614.

ZONE VISÉE	ADRESSES CONCERNÉES
P-614	Place Charles-Lemoyne : 105-125 et 145

Par sa résolution numéro 147-05-20, le Conseil a résolu que l'assemblée publique de consultation soit remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, tel que prévu à l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020.

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits concernant ce projet de règlement, par courriel à : greffe@ville.sainte-catherine.qc.ca ou par courrier à l'adresse suivante : 5465 boulevard Marie-Victorin, Sainte-Catherine (Québec) J5C 1M1 ou encore à la chute à courrier de l'hôtel de ville située à l'avant du bâtiment, pour une période de quinze (15) jours, suivant la publication du présent avis soit le 12 juin 2020, et ce jusqu'au 29 juin 2020, 16 h 30.

OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour principal objet d'intégrer la section 38 « Dispositions applicables à la zone P-614 »

Objectifs généraux

1. Établir une signature distinctive, de qualité pour l'architecture des bâtiments et des aménagements afin d'offrir un milieu de vie agréable structuré dans un campus scolaire;
2. Structurer et encadrer le secteur tel un lieu de rencontre, d'apprentissage, d'épanouissement et de récréation, le tout dans une ambiance adaptée à la clientèle du milieu;
3. Créer un milieu de vie convivial, dynamique, attractif au sein du secteur;
4. Aménager les espaces dans une perspective de développement durable;
5. Optimiser l'efficacité et la convivialité des déplacements au sein du secteur par la planification des infrastructures associées aux déplacements actifs et à la perméabilité de la trame viaire;
6. Intégrer des structures d'affichage représentant la vocation institutionnelle et récréative du secteur.

Les détails du projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption sont disponible sur le site Internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine au www.ville.sainte-catherine.qc.ca dans la section « [Avis publics](#) ». ([Pour la présentation du projet de règlement 2012-15, cliquez ici](#))

Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 12 juin 2020

Me Pascalie Tanguay, greffière